

Le saviez-vous ?

QUELLE DURÉE DE VIE POUR LES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES ?

La durée de vie des panneaux photovoltaïques est estimée à 30 ans avec des garanties distinctes proposées par les fabricants :

- Soit 90% des performances initiales sont garanties sur une durée de 10 à 12 ans ;
- Soit 80% des performances initiales sont garanties sur une durée de 20 à 25 ans.

PEUT-ON RECYCLER ET VALORISER LES MATÉRIAUX ?

Les panneaux photovoltaïques présentent un taux de valorisation de 94,7% selon Soren (éco-organisme à but non lucratif financé par les producteurs en amont de la mise en service des centrales PV). De plus, au moment du démantèlement, le site peut être remis dans son état initial ou peut trouver une nouvelle orientation selon les besoins affichés par le territoire.

Le mot du Maire

À l'heure de la transition énergétique, le projet agrivoltaïque de Quentin Bondoux sur son exploitation d'Escamps nous semble totalement pertinent et contribue à une production d'électricité verte et renouvelable.

Yves VECTEN, Maire d'Escamps

Le mot de l'agriculteur

L'agrivoltaïsme me permet d'adapter mes pratiques agricoles aux évolutions climatiques tout en contribuant à la production d'énergie décarbonée. Les panneaux fourniront une ombre bénéfique, favorisant ainsi la croissance de l'herbe en dessous. Cela permettra aux moutons de rester en stabulation libre, les parcelles étant directement adjacentes à ma future bergerie.

Ce projet, fruit d'un partenariat gagnant-gagnant entre Boralex et mon exploitation, a été élaboré dans un esprit de collaboration. Des échanges constructifs et un travail d'équipe ont permis de concevoir l'installation solaire en harmonie avec mes pratiques agricoles.

Quentin BONDOUX, Agriculteur

À votre écoute

Vous avez des questions sur le projet agrivoltaïque ou souhaitez recevoir les prochains numéros de ce Journal du Solaire directement par email ? Nous vous invitons à envoyer votre demande accompagnée du nom du projet et de vos coordonnées à l'adresse suivante :

Sarah.hellot@boralex.com

BORALEX

Au-delà DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

En France, depuis plus de 20 ans, Boralex investit dans le développement des énergies renouvelables

Développement, construction, exploitation et maintenance de sites de production d'énergie renouvelable

73 PARCS ÉOLIENS 6 PARCS SOLAIRES 2 ACTIFS DE STOCKAGE

PUISSANCE TOTALE INSTALLÉE **1,3** GW

16 agences et bases de maintenance au plus près des parcs.

1.4 million de français alimentés chaque année en énergie verte

+300 Employé(e)s

En Région Bourgogne-Franche-Comté et dans le Grand Est

Puissance installée en exploitation

200 MW

1 agence et base de maintenance à Verrières (10).

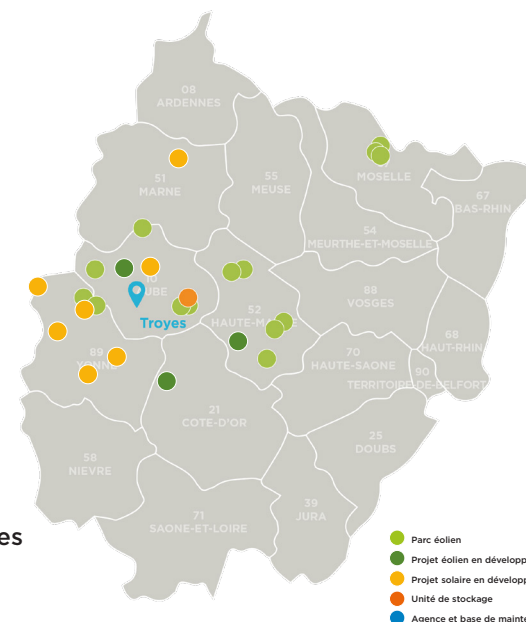
+300 Employé(e)s

Nous exploitons

14 parcs éoliens 1 unité de stockage

Nous développons

200 MWc de projets solaires



Boralex
18 rue Jean Moulin
10390 Verrières

[@boralex europe boralex.com](https://www.boralex.com)

Photos non contractuelles
Papier 100 % recyclé
© Boralex

BORALEX

Le Journal du Solaire

AVRIL 2025 | Numéro 1



Vue des champs depuis hameau de Semilly

Projet agrivoltaïque Communes d'Escamps et Diges

L'énergie du soleil est devenue un véritable enjeu national pour assurer à la fois une alternative aux ressources fossiles et une diversification de nos sources d'énergies, tout en limitant nos émissions de polluants et la production de déchets dangereux. Chez Boralex, nous pensons que ce contexte est une formidable opportunité offerte à tous les territoires pour créer une dynamique positive dans l'élan de la transition énergétique. Pionniers des énergies renouvelables, Boralex conçoit, construit, exploite et démantèle des parcs de production d'électricité décentralisés.

L'ère des énergies renouvelables est avant tout une ère de coopération. Nous savons que nos territoires sont une chance. En France, nous n'avons pas de pétrole mais nous avons de l'eau et des cultures, nous avons du vent et du soleil. Seules les énergies renouvelables sont capables de rapprocher la production de la consommation, de remettre l'énergie dans le paysage quotidien des Français. C'est pourquoi, lorsque nous arrivons sur un territoire, nous nous inscrivons dans une logique de temporalité. Nous veillons à développer petit à petit, avec les parties prenantes, une relation durable et à devenir voisins pour fournir une énergie décarbonée accessible au plus grand nombre.

Ce Journal du solaire est une démarche volontaire de Boralex qui souhaite communiquer et informer les populations concernées par le projet avec transparence et objectivité.

Nous vous souhaitons, à toutes et tous, une bonne lecture.

Une exploitation pérenne

Quentin BONDOUX, jeune agriculteur de 30 ans originaire de l'Yonne, s'installe sur Semilly en 2021. Exploitant céréalier et d'un élevage de volailles depuis son installation, il souhaite se diversifier en créant un atelier ovin. Le cheptel ovin comptera environ 230 têtes.

Ce projet permettra à sa mise en service :

- Le maintien d'une activité agricole sur ce site actuellement difficile à exploiter par la diversification des activités ;
- L'adaptation aux changements climatiques : protection des animaux contre la pluie, ombrage, meilleure repousse de l'herbe ;
- La production d'Énergie décarbonée.



Localisation des communes concernées au sein du département de l'Yonne

Un projet co-construit

Le projet ainsi que ses caractéristiques d'implantation (espacements inter-rangées, tournières, portails, positionnement des éléments électriques, ...) ont fait l'objet de nombreux échanges entre les parties prenantes concernées par le projet. Le design final du projet permet ainsi de concilier l'activité agricole, qui verra s'implanter l'atelier ovin de Quentin Bondoux, à une optimisation de l'implantation du point de vue technique.



Un projet exemplaire

Situé sur la zone NpV, au sud-ouest du hameau de Semilly, sur les communes d'Escamps et Diges, ce projet est né de la volonté des exploitants eux-mêmes.

Les parcelles de la zone d'étude sont actuellement cultivées (céréales et jachères) mais ces terres agricoles sont de très faible qualité agronomique et difficiles à travailler. Le rendement n'est pas celui attendu par les exploitants.

Depuis 2022, Boralex a réalisé une étude approfondie du site sur différents volets naturalistes, agricoles et paysagers. Ces études ont pour objectif d'évaluer l'état initial de la zone d'étude et de son environnement et ce pendant une année représentant un cycle biologique complet. Elles ont permis d'identifier, d'inventorier et d'analyser les enjeux environnementaux et leurs sensibilités.

Elles constituent également un état des lieux des contraintes réglementaires, techniques et d'usages devant être prises en compte dans la réalisation du projet agrivoltaïque.

Parmi ces expertises, on trouve notamment :

- Une étude du milieu naturel (faune, flore)
- Une étude paysagère
- Une étude de potentiel agricole
- Une étude préalable agricole
- Une étude hydraulique

Aucune contrainte majeure n'a été identifiée à l'échelle de la zone d'étude, en faisant du secteur étudié un site particulièrement propice à l'implantation d'un parc de production d'énergie agrivoltaïque.

Le projet en chiffres

-  Un parc agrivoltaïque situé sur les communes d'Escamps et de Diges, au sud-ouest du hameau de Semilly
-  Puissance installée totale de 28 MWc
-  Production d'électricité estimée à environ 33 GWh/an
-  Soit la consommation d'environ 15 000 personnes/an
-  Environ 850 tonnes de CO₂ rejetés évitées

**Sources ADEME, CRE et RTE_Consumation moyenne tous usages confondus



Calepinage projeté du parc agrivoltaïque

Chronologie

-  **2022**
Premières rencontres des élus
-  **2023**
Lancement des études techniques : environnementales, agricoles et paysagères
Présentation des différents acteurs du projet
-  **2024**
Présentation en Pole ENR de l'Yonne
-  **2025**
Présentation en comité de projet
Présentation à l'ensemble des exploitants et propriétaires des parcelles concernées
-  **À venir mi 2025**
Dépôt de la demande de Permis de Construire (PC) et début de la période d'instruction du dossier par les services de l'état
-  **2026**
Enquête publique puis obtention prévisionnelle de l'arrêté de permis de construire
-  **Horizon 2027/2028**
Début des travaux de construction
Mise en service prévisionnelle du parc agrivoltaïque